

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.12.628

**Tarifs 2018 - Eau
Potable**

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, François ELIE à Joël GUITTON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Philippe LAVAUD, Danièle MERIGLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**DELIBERATION
N° 2017.12.628**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT**TARIFS 2018 - EAU POTABLE**

Par délibération n°355 du 15 décembre 2016, le conseil communautaire a fixé pour l'année 2017 les tarifs de l'eau potable (augmentation de 2 % par rapport à 2016).

Dans le cadre du dossier de modernisation de l'usine de traitement d'eau potable du Pontil (Touvre), une augmentation tarifaire, sur le territoire géré par la SPL SEMEA, est proposée, à hauteur de 3%, ce qui correspond aux montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Désignations	Rappel tarif 2017 (€ HT)	Tarif 2018 (€ HT)
<u>Abonnement forfaitaire annuel</u>		
Compteur inférieur ou égal à 20 mm	30,66 €	31,58 €
Compteur de 25 mm à 50 mm	102,08 €	103,08 €
Compteur strictement supérieur à 50 mm	204,33 €	206,33 €
<u>Prix du m³ consommé</u>	1,0434 €	1,0747 €

Pour l'année 2018, il est précisé que les tarifs des différentes redevances de l'Agence de l'Eau incorporées à la tarification de l'eau potable sont susceptibles d'augmenter (+3% pour la redevance pollution domestique). Ces hausses seront intégralement répercutées sur l'utilisateur.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2017,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 décembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER à compter du 1^{er} janvier 2018, sur le territoire géré par la SPL SEMEA, une augmentation de 3 % du tarif de l'eau potable et d'arrêter les tarifs ci-dessous :

Désignations	Rappel tarif 2017 (€ HT)	Tarif 2018 (€ HT)
<u>Abonnement forfaitaire annuel</u>		
Compteur inférieur ou égal à 20 mm	30,66 €	31,58 €
Compteur de 25 mm à 50 mm	102,08 €	103,08 €
Compteur strictement supérieur à 50 mm	204,33 €	206,33 €
<u>Prix du m³ consommé</u>	1,0434 €	1,0747 €

DE PRECISER que les tarifs des différentes redevances incorporées à la tarification de l'eau seront intégralement répercutés sur l'utilisateur.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 décembre 2017	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2017